

145  
ES COPIA

UNION FEDERALISTE DES COMMUNAUTES ETHNIQUES EUROPEENNES (UFCE)

16-1-66

Le 24 novembre 1966

Monsieur Manuel de Irujo  
Délégation basque  
48, rue Singer  
PARIS 16  
France

Cher Monsieur,

Ci-joint vous trouverez notre échange de lettres à l'occasion de l'interdiction de la session d'été à Pampelune.

Nous vous prions très cordialement de vouloir bien publier les documents de l'affaire dans la prochaine édition de votre presse.

Si vous avez des commentaires à faire au dit sujet, nous serions reconnaissant de les lire au plus tôt.

Bien cordialement

JYTTÉ SKAPEGARD  
Secrétaire d'Organisation de l'UFCE

Copi: Monsieur S. Haran, Bayonne et  
Monsieur Guy Héraud, Strasbourg.